

Sous le haut patronage de Son Excellence Zine El Abidine Ben Ali,
Président de la République Tunisienne

Conférence internationale sur
LE DIALOGUE DES CIVILISATIONS ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE
Kairouan - République Tunisienne, 2 - 4 juin 2009



تحت الرعاية السامية لسيادة الرئيس زين العابدين بن علي،
رئيس الجمهورية التونسية

المؤتمر الدولي حول
حوار الحضارات والتنوع الثقافي
القيروان - الجمهورية التونسية : 2 - 4 يونيو 2009

Déclaration de Kairouan

Pour le renforcement du dialogue
des civilisations et le respect
de la diversité culturelle

Nous, les participants à la Conférence internationale sur le dialogue des civilisations et la diversité culturelle, tenue du 2 au 4 juin 2009, à Kairouan, Capitale de la Culture islamique pour 2009, à l'initiative de l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), avec l'appui du Gouvernement de la République Tunisienne, sous le haut patronage de Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne, Conférence qui a connu la participation de nombreuses personnalités de haut niveau, d'intellectuels, d'hommes des médias, de représentants de plusieurs organisations internationales et régionales et d'institutions de la société civile, en présence de Son Excellence M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie et de SE Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO;

1. **Saluant** le choix de Kairouan pour abriter la Conférence internationale sur le dialogue des civilisations et la diversité culturelle, dans le cadre de sa célébration en tant que capitale de la Culture islamique pour 2009; en reconnaissance de son rôle pionnier dans l'établissement de ponts de communication, de dialogue, de tolérance et de paix entre l'Orient et l'Occident; et en hommage à la République Tunisienne qui a abrité plusieurs conférences et colloques sur le dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions, en coopération avec les organisations régionales et internationales spécialisées; et accueillant favorablement la désignation de la République tunisienne, capitale islamique du dialogue des civilisations par le 36^e Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OIC;
2. **Exprimant** notre préoccupation et notre inquiétude quant à la situation de crise prévalant sur la scène internationale; **considérant**, après les tragédies du siècle dernier et les tensions qui secouent le monde contemporain, que le dialogue des civilisations apparaît plus que jamais comme un impératif catégorique dans les relations internationales et intercommunautaires ; que ce dialogue doit avoir pour principe nodal la reconnaissance de l'égal besoin de tous les hommes de dignité, de liberté et de bien-être, abstraction faite de la race, du sexe, de la religion ou de la langue ; qu'il suppose également la reconnaissance des valeurs universellement partagées et l'égalité des cultures dans leur diversité et qu'il ne pourra se construire sans la volonté de résoudre durablement les problèmes cruciaux des communautés et des groupes défavorisés, et sans une conscience partagée de la nécessité de mieux protéger l'environnement de la planète ;
3. **Se conformant** aux principes de la **Convention de la protection et la promotion de la diversité des formes d'expression culturelle**, adoptée par les États membres de l'UNESCO à Paris en octobre 2005, et de la **Déclaration islamique sur la diversité culturelle**, adoptée par la 5^e Conférence islamique des ministres de la Culture, à Alger en décembre 2004, qui appellent les gouvernements, le système des Nations unies et les organisations non gouvernementales concernées à concevoir des programmes culturels, pédagogiques et sociaux s'inspirant desdites **Convention** et **Déclaration** ;

4. **Considérant** que la culture doit être reconnue comme une nécessité de la vie des personnes, des communautés et de l'humanité ; qu'elle constitue la source vivante des identités, un élément essentiel de la cohésion sociale et un domaine irréductible où se conjuguent l'héritage des générations passées et celui en gestation pour les générations à venir ; qu'en conséquence, tous les États doivent se doter de politiques culturelles nationales ambitieuses reflétant ces finalités et placer la culture au tout premier rang des politiques publiques ; que cette obligation est aussi celle des gouvernements des villes où se vivent au quotidien les relations interculturelles les plus directes ; qu'en ce début de millénaire, cette reconnaissance de la primauté de la culture est indissociable de la plus grande ouverture à l'ensemble des cultures du monde, reconnues comme patrimoine commun de l'humanité et qu'il en découle que l'affirmation et le décloisonnement des cultures sont désormais inséparables ;
5. **Se référant** aux recommandations, déclarations, appels et communiqués issus des conférences tenues par l'UNESCO, l'ISESCO et l'OIF, qui invitent la communauté internationale à renforcer la coopération entre les différentes institutions pour soutenir le dialogue des civilisations, respecter la diversité culturelle, sensibiliser davantage aux valeurs communes des peuples et consolider les bases de l'entente mutuelle ;
6. **Conscients** des défis politiques, économiques, culturels et sociaux auxquels le monde est confronté au 21^e siècle; lesquels nécessitent la mobilisation de tous les efforts pour lutter contre la pauvreté, l'ignorance, l'exclusion, la marginalisation, le fanatisme, l'extrémisme et le terrorisme, dans un contexte international marqué par une crise financière mondiale aux retombées multiformes ;
7. **Réaffirmant** la dimension internationale du dialogue des civilisations, fondé sur la modération, la tolérance, l'entente, la démocratie, la justice sociale, le respect mutuel et l'égalité entre les nations et les peuples, mettant en relief la diversité culturelle et son rôle dans la préservation de la cohérence sociale et la réalisation de la paix et de la sécurité dans le monde ;
8. **Soulignant** l'importance de la diversité culturelle et l'application des droits de l'Homme et de ses libertés fondamentales telles que stipulées dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et dans d'autres instruments internationaux ;
9. **Conscients** de l'importance de la culture dans la concrétisation de la justice sociale et dans la consolidation de l'équilibre psychologique des individus, ainsi que de sa capacité à améliorer la condition de la femme et promouvoir son rôle dans la société ;
10. **Conscients** de notre responsabilité et de nos obligations envers l'humanité qui se trouve menacée par différents dangers, éloignée qu'elle est des valeurs aussi fondamentales que le dialogue, l'entente et la coexistence entre les nations et les peuples dans le respect de leurs spécificités et de leurs diversités culturelles ;
11. **Convaincus** qu'il ne peut y avoir de coopération constructive ni de véritable dialogue entre les civilisations et les cultures dans un monde en perpétuel changement sans la reconnaissance de la notion de diversité culturelle, en tant que moyen de coexistence entre êtres humains et voie vers un avenir plus serein et plus solidaire ;

12. **Renouvelant** notre engagement à contribuer aux efforts internationaux pour la diffusion des valeurs de dialogue, de paix et de respect de la diversité culturelle, loin de toute forme d'extrémisme et de terrorisme et sans transgression des droits des autres peuples ;
13. **Saluant** la coopération fructueuse entre la République Tunisienne, l'ISESCO et l'OIF pour la tenue d'une série de conférences et de colloques internationaux visant à contribuer à l'avancée des valeurs universelles de la civilisation et à jeter les bases d'un véritable dialogue des civilisations et des cultures, fondé sur un partenariat équilibré qui préconise le respect mutuel et la diversité culturelle comme source d'épanouissement de l'humanité ;
14. **Considérant** le discours d'ouverture de Son Excellence M. le Président de la République Tunisienne, adopté par notre **Conférence** comme document de référence; et prenant en considération son analyse de la situation internationale, des questions qu'elle soulève et des idées procédant d'une conscience humaine qui nécessite d'orienter les efforts déployés vers un partenariat international fondé sur le dialogue, la coopération, la paix et le développement afin de favoriser la communication entre toutes les nations et consacrer l'unité de tous les êtres humains;
15. **Appréciant** les idées et les propositions constructives contenues dans les discours du Secrétaire général de la Francophonie et du Directeur général de l'ISESCO, pour le renforcement du dialogue des civilisations et le respect de la diversité culturelle; **se félicitant**, par ailleurs, de la coopération distinguée entre les deux organisations, laquelle est porteuse d'un partenariat international prometteur pour le dialogue des civilisations et la diversité culturelle;
16. **Nous félicitant** des profonds et fructueux débats qui ont eu lieu ainsi que de la qualité des études et documents de travail présentés au cours de cette conférence ;

Convenons de la présente Déclaration :

1. **Les cultures et les religions** sont plus que jamais appelées à un dialogue permanent, au renforcement de la coexistence et à l'enrichissement mutuel, loin de toute tension ou dénigrement et à travers des échanges basés sur les valeurs et les principes universels qu'il faut promouvoir en tant qu'héritage humain partagé. L'apport de ce dialogue à la marche de la civilisation humaine est indispensable. Il a vocation notamment de contribuer à la consolidation des liens de coopération, de coexistence, de paix, d'amour, de tolérance et d'interculturalité entre peuples et nations;
2. **Le dialogue des civilisations** doit prendre appui sur les convergences au lieu des divergences, dans un cadre d'objectivité et de neutralité envers l'Autre. A cet égard, il faut absolument se garder de déformer l'image des autres, dénigrer leurs religions, leur foi et leurs symboles religieux, affecter leurs spécificités culturelles. Au contraire, il faut lutter contre les stéréotypes, les généralisations et les idées reçues, et œuvrer à ce que les crimes commis par des individus ou des groupes isolés ne soient pas associés à l'image d'un peuple, d'une région ou d'une religion.

3. ***Le dialogue des civilisations*** que nous appelons de nos vœux et que nous voulons concrétiser, est un dialogue qui repose sur les valeurs humaines communes, les règles de droit, la justice, les droits de l'homme, la tolérance, la citoyenneté et la démocratie, et ouvre la voie de l'entente entre les peuples et les communautés, aux fins du rapprochement et de l'enrichissement mutuel des civilisations.
4. ***La philosophie et les valeurs de la diversité culturelle*** doivent être privilégiés et mises en œuvre de manière effective, compte tenu des foyers de tension, des violations des droits humains, des formes de discrimination et d'extrémisme. À la thèse du choc des civilisations, il faut substituer celle d'une cohabitation harmonieuse et d'une fécondation réciproque des cultures ; à une logique de la violence et de l'exclusion, substituer une logique de l'altérité et de l'inclusion.
5. ***La protection et la promotion de la diversité culturelle*** ne peuvent se réaliser tant que les droits de l'homme et les libertés humaines ne sont pas concrétisés ; tant que les États n'ont pas le droit souverain d'adopter des mesures et des politiques pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ; tant que toutes les cultures n'ont pas droit à une égale dignité et au respect qui leur est dû ; tant que le principe de solidarité et de coopération internationales entre les pays riches et ceux en développement n'est pas réalisé ; et tant que le concept de complémentarité des aspects économiques et culturels du développement et l'accès équitable aux différentes formes d'expression culturelles n'est pas appliqué dans le cadre de l'ouverture sur les autres cultures du monde.
6. ***Les religions révélées*** appellent à la fraternité humaine, prônent le dialogue, la tolérance, la modération et proscrivent toutes formes de violence, d'extrémisme et de surenchère. Elles ont contribué à la marche de la civilisation humaine et à la consolidation des liens de coopération, de coexistence, de paix, d'amour et d'interculturalité.
7. ***La nécessité*** d'instaurer un climat propice au développement global et durable dans les pays en développement, grâce à la bonne gouvernance, la justice sociale, des relations internationales saines, le respect du droit international et de la dignité humaine, l'abandon de la politique des doubles-standards dans le traitement des conflits régionaux et internationaux, l'optimisation des richesses et la facilitation des échanges commerciaux internationaux sur une base saine. Il est également nécessaire de préparer les jeunes potentialités aux enjeux et défis actuels, les sensibiliser aux Objectifs du Millénaire pour le Développement en les dotant des compétences requises, les encourager au volontariat et les sensibiliser à l'utilité de l'action culturelle pour le développement, la réforme et le changement.
8. ***La mondialisation*** représente un véritable défi pour les cultures et les civilisations, ce qui rend nécessaires la solidarité entre les peuples et la promotion de leur diversité culturelle, grâce à un dialogue qui sensibilise aux valeurs que tous les peuples ont en partage, la mobilisation des forces vives, des gouvernements, organisations et instances populaires, et la mise en application des principes et objectifs des organisations régionales et internationales telles l'UNESCO, l'ISESCO et l'OIF.

9. ***La garantie du droit des peuples*** à une vie libre et digne et au développement global durable, en luttant contre la pauvreté, la marginalisation, l'injustice, la violence, l'extrémisme, le terrorisme, les doubles standards et les théories hégémoniques est une responsabilité morale commune à toute l'humanité. Cette responsabilité implique la prise de mesures justes et la mise au point de stratégies adéquates pour établir des relations humaines équilibrées. L'initiative de la Tunisie consistant à créer un fonds mondial de solidarité pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement humain constitue un modèle adéquat pour renforcer le dialogue entre les civilisations dans le cadre de la solidarité, loin de toute forme de violence, d'extrémisme et d'exclusion.

Dans cet esprit, la Conférence de Kairouan recommande aux États, aux organisations internationales et à la société civile :

- A. ***La création d'un Groupe de réflexion et de propositions*** chargé de revoir la conception intellectuelle et politique même de la coopération internationale, de réfléchir à de nouvelles conjugaisons des ressources humaines et financières et à de nouveaux programmes de coopération entre les États et les organisations publiques et privées – nationales, régionales et internationales – qui prennent en compte les exigences découlant de la nécessité du dialogue des civilisations et de la reconnaissance de la diversité culturelle. A cet égard, l'ISESCO, l'UNESCO et l'OIF pourraient conjointement constituer ce Groupe de réflexion et de propositions.
- B. ***La mise en application des conventions bilatérales et multilatérales***, l'exploitation des moyens pédagogiques disponibles et des chaires universitaires, l'adoption de lois nationales et la mise en place des normes et des mécanismes internationaux pour lutter contre la déformation de l'image de l'Autre dans les médias, notamment dans les programmes scolaires, la création d'observatoires pour la lutte contre les images stéréotypées et les idées reçues sur les différentes cultures, civilisations et religions et pour les corriger. A cet effet, il serait souhaitable de compiler les meilleures pratiques utiles à la constitution d'un modèle éducatif et pédagogique axé sur la connaissance et le respect de la diversité culturelle. À elle seule, la recherche de ce modèle appelle une mise en réseau de groupes multidisciplinaires représentatifs de toutes les cultures du monde.
- C. ***La coordination*** des efforts fournis par les gouvernements et les organismes internationaux, régionaux et nationaux, notamment l'ISESCO, l'UNESCO, l'OIF, l'ALECSO et le Conseil de l'Europe afin de soutenir les mécanismes de communication, d'interaction et d'alliance des civilisations et la diffusion de la culture de l'amitié, de la paix, du dialogue et de la tolérance, le dialogue étant la seule alternative à la culture de l'affrontement. Cette coordination peut être concrétisée à travers des partenariats, des initiatives et des projets concrets et par l'élargissement du cercle du dialogue (afin de ne pas le limiter aux canaux officiels) et l'implication de la société civile et du grand public dans cet effort.

- D. ***L'inclusion*** de la diversité culturelle dans les textes constitutifs de toutes les organisations régionales, culturelles et internationales comme « *règle immuable de la politique internationale et moyen efficace pour l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde* », selon l'heureuse expression de la *Déclaration islamique sur la diversité culturelle*.
- E. ***Le rehaussement*** du niveau d'importance accordé à la culture par les coopérations bilatérales et multilatérales, concernant en priorité le renforcement des capacités de conservation des patrimoines et de production culturelle des pays en développement; l'activation du rôle des institutions internationales et des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le but de consacrer le respect du patrimoine culturel de chaque pays et de les protéger de toute forme d'oblitération, de déformation ou de dénigrement; il s'agit également de mettre un terme aux préjudices subis par le patrimoine culturel et historique dans plusieurs régions du monde.
- F. ***Le renforcement*** du rôle de la société civile, notamment les associations dédiées aux minorités et aux immigrés, est primordial pour créer une complémentarité entre la gestion de la diversité culturelle et la politique d'intégration, en veillant à ce que l'évaluation de la diversité culturelle soit fondée sur une bonne connaissance des religions et des croyances et de leur rôle dans la société.
- G. ***La nécessité*** d'établir des partenariats entre les organisations internationales et régionales, d'une part, et les institutions des secteurs public et privé, d'autre part. Le but d'une telle démarche est de mieux coopérer avec les pays en développement et développer leurs capacités de protection et de promotion des diverses formes d'expression culturelle, contribuer au développement de leurs infrastructures et de leurs ressources humaines et politiques et favoriser l'échange des activités, des produits et des services éducatifs.
- H. ***La fédération*** des efforts déployés pour traiter les questions de développement dans le monde de manière globale, juste et équilibrée car il n'est plus possible ni tolérable, au plan moral, d'ignorer des phénomènes aussi grave que la pauvreté, la maladie, l'enclavement, l'analphabétisme, lesquels constituent pour les pays en développement un handicap qui les empêche d'assurer leur progrès et renforcer leurs capacités. En effet, la solidarité humaine est un prélude nécessaire au dialogue, à l'entente et à l'alliance pour instaurer la paix et la sécurité dans le monde.
- I. ***La mise en lien*** des jeunes du monde en leur proposant des chantiers d'intervention les amenant à œuvrer ensemble et à partager des objectifs communs, notamment un regroupement de jeunes recrutés par l'Organisation internationale de la Francophonie, l'ISESCO, le Conseil de l'Europe, le Commonwealth, l'Organisation des États ibéro-américains, l'ASEAN et autres organisations régionales ou culturelles, avec l'appui de l'ONU et de l'UNESCO, et chargés de conduire des interventions dans des domaines significatifs telles la scolarisation, la culture de la paix et de la compréhension mutuelle, la santé, la culture, la salubrité urbaine et autres priorités environnementales. Ces regroupements devraient normalement se transformer en un vaste réseau mondial des jeunes en faveur du dialogue des civilisations et de la diversité culturelle.

- J. *La mise en application* des dispositions de la **Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des formes d'expression culturelle** et la **Déclaration islamique sur la diversité culturelle**, ces deux documents étant considérés comme susceptibles de sauvegarder le patrimoine culturel et de faire face, de manière pratique, à l'uniformisation culturelle que la mondialisation tend à imposer.
- K. *L'appréciation de l'initiative* de M. le Président Zine El Abidine Ben Ali, à travers laquelle Son Excellence a appelé à la proclamation de 2010 Année internationale de la jeunesse et à la tenue d'une conférence internationale au cours de la même année, sous les auspices des Nations unies et en collaboration avec les organisations internationales spécialisées.

Fait à Kairouan, le 4 juin 2009.

LD/ob